



Clause d'exclusion des biens professionnels - contrat de mariage

Par **noem92**, le **21/01/2015** à **22:45**

Bonjour,

Nous prévoyons de nous marier prochainement.

D'une part, nous souhaiterions connaître le délai pour faire rédiger un contrat de mariage par un notaire.

D'autre part, nous cherchons le contrat qui s'adapterait le mieux à notre future situation, dans le cas où l'un d'entre nous créerait une entreprise.

Est-ce que dans le cas d'un contrat de type participation aux acquêts avec une clause d'exclusion des biens professionnels les dettes qui seraient contractées par l'entreprise seraient dans la communauté ou considérées comme un « bien propre » ?

Merci pour votre aide